



EDITO

CLASSIFICATION

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

Cette séance de négociation de rentrée a permis aux partenaires sociaux, syndicats et employeur, de préciser leurs revendications autour du nouveau projet de l'UCANSS.

Rappelons que cette nouvelle proposition fait suite au retrait du projet initial après la très forte mobilisation du personnel en juin. La suppression de l'ancienneté et le déclassement organisé de milliers de cadres avaient mobilisé 36% du personnel, un record historique.

Que comporte ce nouveau projet ?

- La mise en place d'emplois repères pour 80 % du personnel
- Une grille unique pour tous sur 9 niveaux, 4 niveaux « Employés » et 5 niveaux « Cadres »
- La suppression des plafonds des coefficients de qualification
- La revalorisation de certains niveaux
- La création de paliers à l'intérieur des niveaux

L'UCANSS a indiqué qu'il lui restait quelques marges de manœuvre pour négocier mais cela reste très à la marge, comme par exemple une légère augmentation du pas de compétence pour les employés (pas pour les cadres).

Mais l'employeur a surtout rappelé ses « lignes rouges » ou les fortes réticences du COMEX à nos revendications :

- pas de déplafonnement de l'ancienneté,
- pas de garanties salariales (mesures « automatiques »),
- pas d'augmentation des 20% d'attribution de mesures salariales annuelle

Ce projet doit donc encore évoluer de manière plus positive pour le personnel et l'employeur va devoir faire plusieurs pas vers nos revendications pour faire avancer cette négociation.

En parallèle, nous devons être très vigilants aux propositions de l'employeur sur les emplois repères et leur repositionnement dans la nouvelle grille. Ensuite nous ferons les comptes pour savoir si cette nouvelle classification sert les intérêts professionnels et financiers des salariés.

Alain Gautron, Secrétaire Général

SOMMAIRE

Page 1 :

Classification – Reprise des négociations

Page 2 :

ARS : Commission de suivi des CCNT dans les ARS – Compte rendu de la réunion du 6 septembre 2019

Page 3 :

Recouvrement – CR de l'INC du 5 septembre
Recouvrement - Alerte : le projet recouvrement unique n'est pas abandonné

Page 4 :

Retraites -
Rassemblement du 21 septembre

Pages 5 à 6 :

Délégation Régionale d'Ile de France : réunion de rentrée

Retraites : rendements, cotisations, réversion : les trois cachotteries du rapport Delevoey sur les retraites

Page 7 :

Journée Cadres SNFOCOS le 5 décembre 2019 : Pour un management porteur de valeurs - Save the date
Agenda



COMMISSION DE SUIVI DES CCNT DANS LES ARS - COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 SEPTEMBRE 2019

La dernière commission de suivi des CCNT (Conventions Collectives Nationales de Travail) dans les ARS (Agences Régionales de Santé) s'est tenue le vendredi 6 septembre 2019 dans les locaux de l'UCANSS. Elle était animée par Mme DUBREUIL, Directrice des Relations Sociales Institutionnelles de l'UCANSS et par M. LEDOS, Directeur adjoint des Ressources Humaines du Ministère des affaires sociales et de la santé.

Les représentants du SNFOCOS ont lu [leur déclaration préalable](#) à cette réunion de suivi, que nous avons fait paraître dans la [lettre de la Michodière de la semaine dernière](#).

Deux points étaient à l'ordre du jour :

1) Le suivi de l'application de la CCNT :

Le SNFOCOS dénonce l'absence de fiabilité des données présentées, toutes déclaratives. N'est-il pas affligeant de constater qu'en 2019, 9 ans après la création des ARS, aucune d'entre elles n'est dotée d'un système d'informations RH ?

Et M. LEDOS de promettre l'arrivée d'un SIRH en 2020 ! Noël avant l'heure ?

Le SNFOCOS dénonce par ailleurs la lâcheté de l'UCANSS qui se contente d'affirmer que la CCNT est appliquée comme il se doit dans les ARS. L'UCANSS pourrait-elle commencer par expliquer aux DRH publics d'ARS ce qu'est un contrat de travail, un avenant ou encore une convention collective ? 9 ans après la création des ARS, il n'est peut-être pas trop tard ?

2) Le suivi de la mise en œuvre du rapport LIBAULT :

Missionné en 2014, le groupe de travail présidé par M. LIBAULT, a rendu un rapport afin de favoriser les

parcours professionnels des agents sous convention collective « sécurité sociale » en ARS. Ce rapport présentait plusieurs dizaines de préconisations.

En effet, dès 2014, le constat était unanimement fait sur les difficultés des ARS à recruter dans le réseau des OSS et sur les difficultés des salariés présents en ARS à réintégrer le réseau des OSS.

Selon M. LEDOS et Mme DUBREUIL, tout va mieux depuis la mise en œuvre des préconisations du rapport LIBAULT.

De qui se moque-t-on ?!

Ni l'UCANSS, ni le ministère ne peuvent dresser le moindre bilan chiffré et vérifiable de la mise en œuvre des préconisations du rapport LIBAULT.

Pire, M. LEDOS admet, par exemple, l'incapacité des ARS à s'entendre sur la notion de sortie d'un agent de l'effectif. Gageons qu'il s'agira d'un point à l'ordre du jour du prochain séminaire des DRH d'ARS.

Pour autant, les constats inquiétants faits en 2014 par le groupe de travail présidé par M. LIBAULT sont toujours d'actualité. Et si rien n'est fait, le risque identifié en 2014 de voir les salariés de l'assurance maladie marginalisés au sein des ARS se réalisera.

Le SNFOCOS considère qu'il est encore possible d'inverser les tendances inquiétantes constatées depuis de trop nombreuses années. Mais il y a urgence à agir de façon volontaire. Le rapport LIBAULT ne doit pas rester lettre morte.

La prochaine commission de suivi de la CCNT en ARS se déroulera le 20 décembre 2019.

José Robinot, membre de la délégation SNFOCOS.



RECOUVREMENT

COMPTE RENDU DE L'INC DU 5 SEPTEMBRE

L'ordre du jour de cette INC était la présentation de l'équilibre des charges

et des moyens pour la période de la COG 2018-2022.

Le point mis en avant est principalement l'augmentation des effectifs de la branche à hauteur de 1 720 ETP, dont une partie est constituée par le transfert des personnels des SSTI entre 2018 et 2022, alors que les nouvelles missions, connues et chiffrées pour le moment, sont estimées à 2 600 ETP.

Personne ne va se laisser tromper, pour un périmètre d'activité augmenté, les effectifs continuent bel et bien à diminuer encore et toujours.

Bien évidemment des « gains substantiels de productivité justifient » les restitutions de postes alors que le périmètre d'activité et les nouvelles missions ne font que croître (RSI, Agessa, Mda, fiabilisation des données individuelles, accompagnement des créateurs d'entreprise, médiation, gestion du Pas dans les offres de services...)!

C'est en application de ce principe que des organismes accueillant plus de personnel des SSTI que prévu, vont devoir également rendre plus de postes que notifié précédemment.

D'autres missions supplémentaires sont déjà inscrites dans les textes mais leur impact n'est pas encore chiffré. Il s'agit notamment du recouvrement et du contrôle des cotisations AGEFIP, la lecture attentive des décrets prévoyant le transfert de cette activité ainsi que les méthodes et conditions de calcul des

contributions est de nature à effrayer les plus aventuriers d'entre nous...

Mais soyons rassurés, si d'autres missions non prévues par la COG viennent à nous être confiées (bonus/malus sur les cotisations Unédic, recouvrement et contrôle des cotisations retraite...), il y aura discussion sur les moyens humains, financiers et organisationnels afin de s'assurer de la parfaite adéquation charges/moyens. Au regard des expériences passées, on ne peut qu'être très réservés sur ce point.

Concernant les dysfonctionnements de Pajemploi depuis le transfert du CMG, tous les remboursements auraient été adressés aux particuliers employeurs le 5 septembre, mais restent encore à solutionner les soucis de déclaration sur le site empêchant les particuliers de saisir les informations les concernant ainsi que des problèmes d'ouverture des droits notamment en cas de changement de CAF des allocataires. 30 CDD ont été affectés à Paje emploi afin de répondre aux nombreuses sollicitations dont le service a fait l'objet et des cellules psychologiques ont été ouvertes pour les salariés ayant vécu ces situations difficiles...

Les années et les COG passent, les problèmes restent et augmentent au fur et à mesure des diminutions d'effectif. Moins de personnel, peu ou pas d'évolution de carrière pour ceux en place, des conditions de travail dégradées... quand les salariés ne sont plus considérés que comme une variable d'ajustement, c'est aussi toute l'institution qui en pâtit.

Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement



RECOUVREMENT

ALERTE : LE PROJET D'UN RECOUVREMENT UNIQUE N'EST PAS ABANDONNÉ

Une mission France Recouvrement pour piloter la Réforme du recouvrement fiscal et social - *Liaisons Sociales Quotidien - Mardi 17 septembre 2019*

Dans la continuité du rapport CAP 22, un décret du 10 septembre crée, pour trois ans, une mission interministérielle dénommée « France Recouvrement », chargée du pilotage de la réforme du recouvrement fiscal et social. Celle-ci travaillera à l'unification du recouvrement dans la sphère sociale et dans la sphère fiscale, au développement de nouvelles synergies et de coopération entre ces deux sphères, à l'harmonisation des procédures de recouvrement et au déploiement d'un portail informatique du recouvrement fiscal et social. (D.n°2019-949 du 10 septembre 2019, JO 12 septembre)

Le SNFOCOS s'inquiétait déjà en novembre 2018 d'une purge de la branche Recouvrement suite à l'annonce du Premier Ministre de l'institution d'une agence de recouvrement unique, voir ou revoir l'article Branche Recouvrement : Danger ! que nous faisons paraître à l'époque.

RETRAITES

RASSEMBLEMENT À PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

**EN FORCE POUR NOS
RETRAITES !**

**RASSEMBLEMENT A PARIS
LE 21 SEPTEMBRE 2019**

**13H30 RENDEZ-VOUS À DUROC
POUR LE DEPART DE LA MANIFESTATION
LIGNES (M) 10 13**

**A L'ISSUE DE LA MANIFESTATION :
RASSEMBLEMENT PLACE DENFERT-ROCHEREAU
AVEC L'INTERVENTION D'YVES VEYRIER.**

PLUS FORTS ENSEMBLE
FORCE-OUVRIERE.FR

Le départ aura lieu au métro DUROC à 13h30, face à l'hôpital Necker, rue de Sèvres 75015



Une délégation du SNFOCOS sera présente, n'hésitez pas à nous contacter, d'ici le 20 septembre pour nous rejoindre avant le rassemblement, au 01 47 42 31 23 ou par email à snfocos.gillard@gmail.com



DÉLÉGATION RÉGIONALE D'ÎLE DE FRANCE

RÉUNION DE RENTRÉE

Le 18 septembre 2019, au siège du SNFOCOS à Paris, avait lieu la réunion de rentrée de la Délégation Régionale d'Île de France (DRIF).

Les organismes parisiens présents : la CRAMIF, la CNAV, la CNAM, la CPAM 92, la CAF 94, l'URSSAF IDF... ont débattu sur

l'actualité sociale de cette rentrée :

Elections professionnelles, protocoles Horaires Variables, protocoles séniors, incidence de la baisse des effectifs dans nos organismes, politique salariale, classification, syndicalisation.

Active sur le terrain, la DRIF va continuer ses distributions de journaux (**écrits par et pour les cadres**) aux portes de vos organismes. Le dernier numéro 2019 est programmé pour le 16 décembre.

Les membres de la DRIF travaillent à l'organisation d'une journée « parisienne » où nous pourrions tous nous rencontrer, débattre et échanger sur les problématiques rencontrées par les cadres.

Murielle Jeantelet, Déléguée Régionale de la Région Ile de France du SNFOCOS



RETRAITES

RENDEMENTS, COTISATIONS, RÉVERSION : LES TROIS CACHOTTERIES DU RAPPORT DELEVOYE SUR LES RETRAITES

[Article de L'Opinion du 17 septembre 2019 de Mireille Weinberg](#)

Le think tank [Institut de la protection sociale \(IPS\)](#) s'est penché sur le travail du Haut-Commissaire, qui doit servir de socle à la réforme des retraites. L'Opinion dévoile en avant-première ses conclusions

Après une grève très suivie vendredi à la RATP, les professions libérales, emmenées par les avocats, manifestaient, lundi à Paris contre le futur régime universel des retraites esquissé par Jean-Paul Delevoye : 160 barreaux nationaux sur 164 étaient représentés dans le cortège (20000 manifestants, selon le Collectif SOS Retraite). Le Haut-Commissaire ouvrait, lundi également, un nouveau cycle de négociation avec les partenaires sociaux, consacré aux mécanismes de solidarité.

Après avoir examiné en détail le rapport Delevoye, qui doit servir de base à la réforme des retraites, le think tank Institut de la protection sociale publie un « contre-rapport », que L'Opinion dévoile en avant-première. Les membres de l'IPS, notamment d'anciens patrons de caisses de retraite comme Bruno Chrétien (ex-Organic) ou Pierre Mayeur (ex-Caisse nationale d'assurance vieillesse) et des experts-comptables, sont très critiques sur l'idée même d'un régime unique. Pour eux, faire un seul et même régime universel n'a pas de sens ([lire également l'interview de Bruno Chrétien](#)).

Ce travail fait aussi apparaître des points du rapport Delevoye qui ont été peu commentés. Nous en avons relevé trois.

1/ Le rendement du futur régime est discutable

« Au démarrage de la réforme, le rendement d'équilibre du système serait fixé à 5,5 %. Concrètement, cela signifie que 100 euros cotisés garantiront le versement de 5,50 euros de retraite par an, pendant toute la durée de la retraite », écrit le Haut-Commissaire aux retraites.

« Selon nos calculs, 100 euros cotisés donneront droit à 4,95 euros seulement », contestait Michel Picon, président de l'Union nationale des professions libérales (UnaPL), début septembre. Un constat confirmé par l'IPS. Pour calculer le rendement, Jean-Paul Delevoye n'a comptabilisé que les cotisations « utiles », autrement dit celles qui produisent des droits à la retraite. Mais les actifs cotiseront au-delà de ces seules cotisations utiles : dans le taux de cotisation total préconisé par le même Jean-Paul Delevoye (28,12 %), 2,81 % sont en effet consacrés à la solidarité et ne procurent aucun droit à retraite pour le cotisant. Cette cotisation de 2,81 % n'a pas été intégrée pour calculer le rendement... Pourtant, elle est bel et bien versée !

« C'est tout de même un rendement réel inférieur de 10 % à ce qui est annoncé et, sur la durée de constitution de sa retraite, une telle différence n'est pas à négliger », explique Yves Decalf, président de la commission retraite à l'UnaPL. « Cela n'est pas très rassurant en termes de transparence », s'inquiète Bruno Chrétien, de l'Institut de la protection sociale. « Cela donne le sentiment que le gouvernement veut rendre la mariée plus belle. Nous attendons la transparence des chiffres, c'est une des conditions de la confiance », fait valoir Michel Picon.

Le Haut-Commissariat assume son mode de calcul, techniquement fidèle. Aujourd'hui certains régimes, comme ceux des professions libérales, prennent en compte l'ensemble de la cotisation, contributive ou pas, pour calculer le rendement ; d'autres pas. Le régime complémentaire des cadres (Agirc-Arrco), par exemple, ne prend pas l'intégralité de la cotisation. « Il y a actuellement 36 façons de calculer le rendement d'un régime. Avant de faire un régime unique, on pourrait commencer par uniformiser le calcul du taux de rendement des différents régimes et par les afficher officiellement. Nous gagnerions en lisibilité », réclame un patron de caisse de retraite.

2/ Les cotisations vont augmenter, même pour les salariés

Dans le futur régime, les cotisations retraite s'élèveront à 28,12 % des salaires, jusqu'à trois plafonds de la Sécurité

sociale, soit 121 572 euros par an. Sur la part de salaire supérieure, seule sera prélevée une cotisation dite de solidarité, de 2,81 %. Le Haut-Commissaire explique que le taux de cotisation du futur régime universel a été calqué sur celui actuel des salariés.

Mais à y regarder de plus près, les taux de cotisation du futur dispositif seront légèrement plus élevés pour tous les salariés qui gagnent moins de trois plafonds de Sécu. Pour un salaire de 30000 euros par an par exemple, il faudra cotiser 105 euros de plus (baisse de cotisation de 18 euros pour le salarié, mais hausse de 123 euros pour l'employeur), selon les calculs de l'IPS. Pour un salaire de 50000 euros, il faudra cotiser 112 euros de plus : 13 euros pour le salarié, 99 euros pour l'employeur. Pour une rémunération de 100 000 euros, il faudra cotiser 702 euros de plus (508 euros supplémentaires pour le salarié et 194 euros pour l'employeur) et pour un salaire de 121 572 euros (le plafond), la hausse de cotisations serait de 956 euros (721 à la charge du salarié et 235 à celle de l'entreprise).

Comme le nouveau régime plafonne les cotisations à trois plafonds Sécu (contre huit dans l'actuel dispositif), les salariés qui perçoivent une rémunération supérieure vont en revanche voir leurs cotisations baisser fortement (18 000 euros de cotisations en moins pour un salaire annuel de 200 000 euros, 48 000 euros en moins pour un salaire de 325 000 euros).

3/ Sept ans de perdus sur le versement des pensions de réversion

Dans le futur régime universel, le conjoint survivant pourra voir sa propre pension complétée, pour atteindre 70 % du montant des deux pensions du couple. Il y aura des gagnants et des perdants, le cas extrême (mai pas rare...) étant celui des veufs ou veuves ces qui n'auront plus droit à rien, puisqu'avec leur propre pension, ils perçoivent déjà une pension supérieure ou égale à 70 % des deux pensions du couple. Ce changement complet de philosophie, aux effets redistributifs au sein des couples, a bien été documenté.

Mais ce que l'on a moins remarqué, c'est que le droit à pension de réversion sera ouvert à compter de 62 ans dans le régime universel, « contre 55 ans aujourd'hui pour les salariés du privé. Au passage, c'est sept ans de versement de pension en moins ! Comment seront pris en charge les veufs et les veuves âgés entre 55 et 62 ans ? » s'interroge Bruno Chrétien.



JOURNÉE DES CADRES SNFOCOS LE 5 DÉCEMBRE 2019 POUR UN MANAGEMENT PORTEUR DE VALEURS

SAVE THE DATE - RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

Le SNFOCOS vous convie à une nouvelle journée dédiée aux cadres, le 5 décembre 2019 de 9h30 à 16h30 à la Confédération Force Ouvrière sur le thème de « La défense d'un management porteur de valeurs ».

Après les journées consacrées à l'élaboration d'un statut de cadre attractif en 2016 et à la conciliation de la vie personnelle et professionnelle en 2017, le SNFOCOS traitera du 3^{ème} volet de sa plateforme revendicative : la défense d'un management porteur de valeurs.

Concernant les modalités de prise en charge, cette journée du 5 décembre 2019 est organisée avec le soutien de la Confédération: le déplacement et l'hébergement seront pris en charge au titre de la formation syndicale (CFMS). Dans l'attente du programme définitif de cette journée, n'hésitez pas à envoyer un email pour confirmer votre venue à snfocos.gillard@gmail.com et munissez-vous du [formulaire de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale en ligne sur le site du SNFOCOS](#).



AGENDA

- 21 septembre :**
Rassemblement contre la réforme des retraites
- 2 octobre :**
CPP ACERC
- 7 octobre :**
CPP Encadrement
- 8 octobre :**
RPN Classification des employés et cadres
Bureau National du SNFOCOS
- 9 octobre :**
CPP Agents de Direction
- 10 octobre :**
CPP Retraités
INC Famille
- 5 et 6 novembre 2019 :**
CONSEIL NATIONAL DU SNFOCOS
- 5 décembre :**
JOURNÉE CADRES DU SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



Dans les cartons en 2019?



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

Avec le SNFOCOS, résistez, revendiquez et agissez!

Rejoignez nous!

www.snfocos.org

Tél : 01.47.42.31.23